

FORUM DE LA SOCIETE CIVILE BURKINABE

28-31 Juillet 2003

Sous-thème :

« Bonne Gouvernance et Lutte contre la Pauvreté »

« La misère peut être définie comme ce qui empêche d'être homme »

« L'activité commune sociale des êtres humains quels que soient les systèmes d'organisation de la vie, inévitablement a des laissés-pour-compte. Il y en aura toujours. Le problème est de savoir si l'on aura prévu une société sans place pour ceux qui ne peuvent courir aussi vite que les autres.

La vitesse d'un convoi ne peut se calculer qu'à la vitesse du chariot le plus lent ...

Il faut faire se rejoindre ceux qui connaissent la misère et qui en crèvent et ceux qui ne la connaissent pas ou que par statistiques. Et là, on a besoin de ce que l'on appelle le prophétisme, la voix. Car ceux qui sont écrasés, rarement peuvent se faire entendre... Il ne s'agit ni de moraliser les miséreux ni d'agir pour eux, mais avec eux. Car s'ils ne se sentent pas ensemble avec d'autres, ils risquent de perdre le souffle et l'espérance » - Abbé Pierre

« Les riches et les puissants ne font pas qu'exploiter les pauvres, ils les empêchent de vivre : pour que l'exploitation ait prise sur ses victimes, il faut que les modes de vie autonomes soient détruits. Dans une société défaite, les grandes organisations commerciales, culturelles et politiques proposent ou imposent un produit, un service, une obligation pour chaque part de vie. Ainsi le peuple devient un public, l'habitant un usager, le citoyen un consommateur, le travailleur un outil »

INTRODUCTION

- 1- La pauvreté se présente, de nos jours comme un état endémique de toute société. Elle l'est, tant et si bien qu'elle fait partie des Béatitudes dans certaines religions : Heureux les Pauvres ! Seulement, selon un autre point de vue, elle représente, pour toute société, l'indice d'un échec, la marque d'un système d'inégalités évidentes dues à un mauvais fonctionnement du système socio-politique.
- 2- Faut-il espérer qu'une bonne gouvernance pourra permettre de l'éliminer, sinon l'éradiquer tout au moins la réduire ?
- 3- Faudra-t-il se fier aux initiatives internationales qui, après la vague de planifications nationales, ont imposé les plans d'ajustement structurel pour, enfin, préconiser les documents stratégiques de réduction de la pauvreté ? La nouvelle trouvaille que constitue le DSRP, a-t-elle, jusqu'à présent, depuis la fin des années 90, donné quelque signe d'espoir ? N'est-elle pas dans la droite lignée des plans d'ajustement structurel avec ses multiples conditionnalités dont la bonne gouvernance supposée apte à réduire la pauvreté ?
- 4- Par ailleurs, le caractère contraignant des conditionnalités ainsi que les principes qui régissent les institutions internationales chargées d'apprécier l'évolution de la réduction de la pauvreté, selon leurs propres indicateurs, sont-ils propices à l'implication de la Société Civile si elle ne jouit pas de la liberté de l'appréciation critique de la situation ?

I- Selon quelle acception le concept de bonne gouvernance influe sur la résorption de la pauvreté ?

- 5- L'acception que nous avons de la Bonne gouvernance au cours des années 80 n'est plus celle qui prévaut aujourd'hui.

- 6- Il y a deux décennies, « bonne gouvernance » se confondait avec « bonne gestion ». L'organisation, l'association, le groupe, la société, l'institution faisant montre d'une gestion correcte, pouvaient, indifféremment, bénéficier de l'appréciation de bonne gouvernance.
- 7- Transparency International, la Banque Mondiale, le Fonds Monétaire International, l'OMS, l'UNICEF, l'UNESCO..., à ce moment là, mettaient un accent puissant sur la nécessité de former de bons gestionnaires pour les organismes de développement de l'Afrique. La plupart des programmes détaillés de ces institutions faisaient une place de choix à la rubrique « gestion » (formation à la gestion).
- 8- Dans les sous-régions d'Afrique, ont alors fleuri des établissements de gestion très chouchoutés par les bailleurs de fonds.
- 9- Le CESAG à Dakar (Sénégal), les établissements de « management » en Afrique australe, notamment, datent de cette période d'engouement pour la gestion.
- 10- Plus tard, d'autres exigences s'étant manifestées au point de vue du développement, c'est à la Banque Mondiale, au Fonds Monétaire International, au Programme des Nations Unies pour le Développement et au Fonds des Nations Unies pour la Population, notamment, qu'est revenu le privilège d'aller au-delà de la simple gestion, en mettant l'accent sur des considérations économique-politiques et, progressivement, sur tous les aspects qu'implique le développement durable : économique, social, politique, culturel, technologique
- 11- C'est ainsi que l'expression Bonne Gouvernance en est venue à désigner les conditions sine qua non requises par la démocratie.
« La Bonne Gouvernance met l'accent sur l'état de droit, l'affirmation et le respect des droits, la liberté des citoyens, l'autonomie d'une justice équitable pour tous, la mise en œuvre d'un environnement juridique favorable pour les

entreprises, la bonne gestion de l'Etat prenant des initiatives adéquates telle que la Décentralisation ».

12- Selon les Etudes Prospectives du Bénin (Bénin 2025), « la bonne gouvernance est l'ensemble des valeurs, règles et dispositions réglementaires permettant de bien gouverner. Ainsi, dans une démocratie pluraliste comme celle du Bénin, la bonne gouvernance devra se manifester par :

- la séparation des pouvoirs (exécutif, législatif et judiciaire) ;
- le bon fonctionnement et la bonne coexistence des institutions de pouvoir et de contre-pouvoir ;
- la participation, la transparence, la responsabilité, l'efficacité et l'efficience dans la gestion des affaires publiques et dans l'administration ;
- l'effectivité de la décentralisation ;
- l'interaction et la complémentarité entre le secteur public, le secteur privé et la société civile ;
- une société civile forte ;
- une bonne gestion des solidarités (sécurité des personnes et des biens, répartition équitable des richesses nationales, aménagement du territoire etc) ;
- une mobilisation nationale pour la lutte contre la corruption et l'impunité ;
- une armée républicaine de type moderne au service de la Nation »

13- Indiquant les modalités de manifestation de ces exigences, le même texte précise :

« De manière spécifique, la bonne gouvernance doit permettre l'enracinement et la consolidation de la démocratie pluraliste et de l'Etat de droit et la promotion d'une diplomatie offensive et toujours courtoise. La démocratie pluraliste doit reposer davantage sur :

- des élections libres, transparentes et concurrentielles susceptibles de conduire pacifiquement à l'alternance ;
- un multipartisme raisonnable ;
- le respect des droits de l'Homme et des libertés individuelles et collectives ;
- la prééminence de la légalité constitutionnelle ;

- la soumission de tous les citoyens aux lois de la République.

14- Quant à la nouvelle diplomatie, elle doit permettre d'améliorer l'image du Bénin et des Béninois à l'extérieur et se mettre véritablement au service du développement du pays »¹

15- En bref, la nouvelle acception de la « Bonne Gouvernance » n'est plus à confondre avec celle d'il y a deux décennies. Initialement, la « Bonne Gouvernance » pouvait être considérée comme un aspect de la démocratie. Maintenant, c'est la « Bonne Gouvernance » qui devient un cadre englobant, intégrant beaucoup d'aspects de la démocratie. Les facteurs culturels ne sont pas absents de ce cadre englobant. C'est à croire que la Bonne Gouvernance attire notre attention sur la nécessité de la prise en compte du culturel qui est l'ensemble des systèmes symboliques au premier rang desquels se trouvent l'art, la religion, les règles matrimoniales, la science ... etc.

16- La Bonne Gouvernance, ainsi comprise, comment permet-elle de lutter contre la pauvreté ?

II- Comment appréhendons-nous la pauvreté ?

17- Si nous n'avons pas une acception appropriée de la pauvreté, nous pourrions commettre des erreurs sur le plan sociologique.

18- Nous n'oublions pas comment, ailleurs, dans les sociétés chez qui fonctionne le « potlatch », c'est la personne capable de se dépouiller de tout son avoir qui peut être promu chef suprême de son groupe par suite du renforcement de son être à la place de son avoir.

19- Comme nous l'avons évoqué plus haut, certaines religions situent la pauvreté dans les béatitudes !

¹ Etudes Nationales de Perspectives à long terme, Bénin 2025 ALAFIA, Rapport Vulgarisation pp.59-60.

20- Dans notre société, nous avons des discours ou récits fondateurs (mythes) qui prônent la haute valeur du pauvre. C'est le cas de Gudafligbe(1). Il s'agit d'un personnage qui, dès l'aube, s'en est allé travailler pour gagner la nourriture de la journée. Mais voici que, sur son chemin de retour, il rencontre, par trois fois, des mendiants qui lui demandent une partie de son avoir. Il n'a pas hésité à partager avec eux ce qu'il avait.

21- C'est avec le dernier mendiant que son geste a été plus significatif. Il était à quelques mètres de sa demeure et faisait beaucoup de calculs sur le peu qui restait de son avoir. C'est là que le troisième mendiant l'a surpris. Mais, malgré le caractère poignant du dernier geste, il en récolta un grand avantage sur le plan social. En effet, après avoir pris ce qu'il a obtenu, le dernier mendiant disparut pour réapparaître peu après, avec ces mots : cher Gudafligbe, en ton absence, le roi a tendu un piège à tous les sages qui y ont été pris. C'est parce que tous veulent tout garder pour eux seuls. Toi, maintenant que tu es de retour, sache que le Roi enverra un émissaire te chercher. Mais toi, tu ne seras pas pris au piège parce que tu as su partager ton avoir, tu as su te dépouiller d'une partie de ton avoir au profit des autres. Tu donneras au Roi telle et telle réponses. C'est ainsi que toi qui as su te priver de ton avoir, tu vas sauver tous les autres sages. Sache que c'est celui qui sait partager, se dépouiller et aimer qui pourra sauver son peuple et le diriger.

22- Le récit est plus fourni. Mais ce qui vient d'en être rappelé nous interpelle : N'avons-nous pas affaire, ici, à trois catégories de pauvres, i) les sages, pauvres d'esprit, ii) les mendiants, pauvres matériellement, iii) le personnage GudaFligbe, pauvre (heureux) parce qu'en acceptant le partage de son avoir et dont l'être se renforce ?

¹ | |
| |
| |
| |

23- De quel genre de pauvre s'agit-il alors dans la lutte que rendra possible la Bonne Gouvernance ?

24- Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) a eu à présenter, en 1997, un encadré¹ exposant **trois points de vue sur la pauvreté.**

- Du point de vue du revenu, une personne est pauvre si et seulement si son niveau de revenu est inférieur à un seuil de pauvreté défini. De nombreux pays ont adopté de tels seuils de pauvreté pour suivre les progrès dans la réduction de la pauvreté. Ce seuil est souvent défini comme le niveau de revenu en deçà duquel il n'est possible de se procurer une quantité de nourriture donnée.
- Du point de vue des besoins essentiels, la pauvreté est le fait d'être privé des moyens matériels permettant de satisfaire un minimum acceptable de besoins, notamment alimentaires. Ce concept de privation, ou de dénuement, va bien au-delà d'une insuffisance du revenu individuel : il comprend également le besoin de prestations élémentaires de santé et d'une éducation de base, ainsi que de services essentiels qui doivent être fournis par la communauté afin d'empêcher les individus de sombrer dans la pauvreté. Ce concept tient également compte des besoins d'emplois et de participation à la vie de la société.
- Du point de vue des capacités, la pauvreté représente l'absence de certaines capacités fonctionnelles élémentaires. Cette forme de pauvreté s'applique donc aux personnes n'ayant pas la possibilité d'atteindre des niveaux minimums acceptables concernant ces capacités fonctionnelles. Celles-ci peuvent aller du domaine matériel – disposer d'une alimentation convenable, être correctement vêtu et logé et être prémuni contre une prophylaxie, par exemple – à des critères sociaux plus complexes tels que la participation à la vie de la collectivité. L'approche par les capacités concilie les notions de pauvreté absolue et relative puisqu'un dénuement relatif – en termes de revenu et des produits de base – peut conduire à une privation absolue sur le plan des capacités fonctionnelles élémentaires.

¹ Encadré N°8.6 RNDH, 1997

25- Nous en dégageons i) la pauvreté du point de vue du revenu (la pauvreté monétaire), ii) la pauvreté du point de vue des besoins essentiels (la pauvreté humaine) et iii) la pauvreté du point de vue des capacités (pauvreté absolue et relative).

III- Sur quelle pauvreté portera la lutte ? Comment sera la lutte contre la pauvreté ?

26- Quoi qu'il en soit des différents catégories, la pauvreté dans le tiers monde et en Afrique notamment « est un indicateur d'échec. Toutefois, l'objet et l'agent de cet échec ne sont pas les pauvres eux-mêmes ; ils sont plutôt les victimes de cette entreprise humaine et technique qui a échoué. Les agents responsables de la pauvreté sont les riches et les puissants.

27- Les agents de la pauvreté sont des planificateurs économiques qui ont préféré importer des techniques à coefficient élevé de capital et dont les victimes sont les travailleurs industriels au chômage. Les technocrates de la pauvreté sont les éducateurs qui ont encouragé la création d'écoles sur le modèle des universités étrangères. Leurs victimes sont des jeunes qui se sont aliénés de leur propre peuple et de leur propre culture. Les marchands de la pauvreté sont ces industriels sans scrupules qui manipulent de fragiles économies et détruisent leurs fondements autonomes. Leurs innombrables victimes sont les petits agriculteurs, les pêcheurs et les chefs d'entreprise dont le travail et les produits sont achetés à bon marché et dont le bol de riz quotidien dépend des décisions prises sur les marchés de Chicago ou de Genève. Les pauvres sont encore plus pauvres car ils doivent lutter non seulement contre le pouvoir d'exploitation des groupes locaux mais encore contre un réseau international ».

28- Le cadre inspiré par le Fonds Monétaire International et la Banque Mondiale et qui est baptisé Document de Stratégie de Réduction de la pauvreté, prolongement généalogique des Plans d'Ajustement Structurel, peut-il réussir là où son ancêtre a échoué ?

29-Partout, en Afrique, « Nous ne disposons que d'enquêtes permettant d'estimer les taux de pauvreté et de dessiner les profils des populations pauvres. Nous disposons aussi d'enquêtes sur la perception de la pauvreté par les populations. Peu d'études approfondies permettant d'expliquer les processus de paupérisation, de marginalisation et d'exclusion économique ont été réalisées »¹

« Ne risque-t-on pas, à partir d'analyses essentiellement descriptives, de ne définir que des stratégies aboutissant à maintenir les pauvres en situation de survie sans réellement réduire le phénomène? »

30- Il faut mener des enquêtes sur la substance de la pauvreté. Nous pouvons, par exemple, au Bénin, faire référence à des enquêtes menées sur les ménages considérés comme unités statistiques à partir desquelles se fait la mesure des dépenses (qu'il s'agisse de leur revenu ou de leurs dépenses de consommation). Les conceptions et approches varient d'une institution internationale à une autre. Il y en a qui s'en tiennent à l'aspect panéconométrique laissant de côté toutes considérations prétendues subjectives. Il y en a qui tiennent à couvrir les aspects multidimensionnels de la pauvreté, ce qui les amène à prendre en compte l'évaluation subjective des besoins fondamentaux dont notamment les points de vue de ceux qui patissent de la pauvreté.

31- Si la première catégorie d'enquête n'apporte aucune indication précise sur la pauvreté vécue, la seconde catégorie, par exemple le Document intitulé *Perception des dimensions de la pauvreté, du bien-être et de la richesse* (Juillet 1995) donne des précisions sur les causes de la pauvreté appelant l'attention en milieu rural, à savoir :

- I. la faiblesse du marché et notamment la faiblesse de la demande pour les produits des paysans. Elle implique les difficultés d'accès au marché et la faiblesse des prix ;
- II. l'absence de solidarité au sein de la famille ou de la communauté ;

¹ Jacques Faye, p.50 Rencontre Régionale de la Société civile sur le NEPAD à l'initiative du RADII, Dakar, 24,25,26 Février 2003

- III. la pauvreté entretient la pauvreté depuis les grands parents jusqu'à la génération actuelle ;
- IV. le manque de volonté pour sortir de la pauvreté, qu'il s'agisse du manque de motivation ou de la paresse.

32- Un autre document, intitulé *Perception des dimensions du bien-être, de la pauvreté et de la richesse dans les quartiers pauvres en milieu urbain*, indique, entre autres données, les facteurs d'amélioration des conditions de vie des populations urbaines en prenant comme domaines :

- i) la dimension de la santé ;
- ii) la dimension route ;
- iii) l'emploi / réseau
- iv) le crédit
- v) l'éducation
- vi) l'accès à l'électricité
- vii) l'assainissement de l'environnement.

33- La conclusion tirée d'une telle enquête porte sur trois dimensions qui reviennent constamment d'une ville à l'autre :

- i) l'amélioration de la santé et de l'hygiène ;
- ii) l'amélioration de l'habitat ;
- iii) la création d'emplois.

34- En complément à la précédente enquête, celle concernant le *Profil de la pauvreté urbaine et caractéristiques socio-économiques des ménages urbains* apporte des indications précieuses sur :

- i) la taille moyenne des ménages ;
- ii) les rapports de dépendance ;
- iii) le sexe du chef de ménage.

35- *La Conférence économique nationale de Décembre 1996*, prend en compte les acquis des différentes enquêtes précédant ses assises, à propos de l'élimination de la pauvreté. L'on peut résumer les points essentiels, en soulignant la

création d'un environnement de développement qui se fonde sur les principes nécessaires à la réduction de la pauvreté :

- I. Faire des efforts délibérés, à la mesure d'un tremblement de terre, pour briser les rigidités qui excluent la majorité de la population de la communauté nationale ;
- II. Intégrer les pauvres dans la répartition des fruits de croissance ;
- III. Faire participer les pauvres au processus de croissance ;
- IV. Inscrire la lutte contre la pauvreté au cœur de toutes les stratégies de croissance ;
- V. Etre vigilant vis-à-vis des mécanismes du marché ;
- VI. Avoir des institutions ouvertes et démocratiques ;

Autrement dit, la stratégie de lutte contre la pauvreté doit s'identifier à la stratégie de développement et suivre le fil conducteur suivant :

- Décentralisation des responsabilités de l'Etat et participation communautaire ;
- Transfert des compétences au niveau le plus bas possible ;
- Hiérarchisation des interventions visant à améliorer le capital humain par une meilleure accessibilité aux facteurs de production et aux services sociaux et correction des distorsions de la répartition des revenus ;
- L'articulation de la stratégie de la dimension sociale du développement avec les politiques macro-économiques et sectorielles ;
- La coordination des intervenants à divers niveaux.

36- L'accent y est mis sur la nécessité de l'intervention de l'Etat « garant de l'équité, par le biais d'une politique volontariste de redistribution qui assure à chacun des revenus induits ».

37- La pauvreté nous amène à découvrir un monde difficile à pénétrer et où l'on tient à ce que la pauvreté soit éternelle en feignant d'y apporter des solutions.

38- Comme l'a publié Graham Hancock dans son livre : *les Nababs de la pauvreté*, il y a l'industrie de l'aide qui prospère.

39- Pour lui, « le business de l'aide internationale a effectivement beaucoup à cacher » compte tenu de la « perversion de l'aide de générosité humaine » comme l'écrivait Bob Geldof.

40- Graham Hancock note comment, en étudiant la pauvreté, en tant que journaliste, des difficultés s'amoncelèrent devant lui : « Quand nous en venons à analyser ces problèmes, nous avons recours à une vaste base de données que l'industrie de l'aide a générée – et qu'elle contrôle ». C'est un monde hermétiquement clos.

41- Il cite longuement le professeur P.T. Bauer, pour qui « tout ce qui se passe dans les pays bénéficiaires peut être invoqué pour maintenir ou augmenter l'aide. Le progrès est une preuve de son efficacité et donc un argument pour son extension ; l'absence de progrès est une preuve que le dosage a été insuffisant et doit être accru. Certains défenseurs de l'assistance démontrent qu'il serait inopportun de refuser l'aide à ceux qui avancent, d'autres qu'il serait cruel de la refuser à ceux qui piétinent. L'aide est ainsi comme le Champagne : on la mérite en cas de succès, on en a besoin en cas d'échec »¹

42- Pour Hancock, « les donateurs ont tendance à ne pas croire ce qui arrive. Ils ont besoin de voir les gens s'effondrer avant d'agir ... Il semble inévitable qu'il en soit ainsi quand, à tous les niveaux de la structure de presque toutes les grandes organisations d'aide, nous avons installé une tribu d'hommes et de femmes grassement payés qui sont irrémédiablement coupés des réalités quotidiennes de la pauvreté et du sous-développement globaux que leur travail est censé soulager ... » (p.69). Bien plus « S'entourant eux-mêmes du jargon mystificateur de leur spécialité, ces nababs de la pauvreté sont les druides de l'époque moderne, exerçant un énorme pouvoir qui n'a de compte à rendre à personne ».

43- En bref, en l'analysant bien, le concept de pauvreté n'est pas un concept neutre. C'est un concept-enjeu, qui est au cœur de l'Industrie de l'aide. Les idées courageuses développées par l'ancien Vice Président de la Banque Mondiale, le

¹ in Equality, The Third World and Economic Delusion, Weidenfeld & Nicolson, Londres 1981

Professeur Joseph Stiglitz dans la Grande Désillusion, corroborent amplement l'aspect pessimiste sur la possibilité des instruments du FMI, de réduire la pauvreté.

44- Voilà pourquoi le Cadre qui convient pour la lutte contre la pauvreté n'est pas le cadre découlant de la philosophie du Plan d'ajustement structurel. C'est plutôt le cadre des Etudes Prospectives nationales dont la synthèse pourrait servir au continent.

45- Chaque pays du Continent doit relever réellement les défis liés aux déterminants sociaux du bien-être, à savoir défis de santé, de logement, d'éducation, d'emplois durables, de poussées démographiques, etc.

46- Pour citer Bénin 2025 ALAFIA « Il s'agit d'améliorer la qualité de vie des populations, ce qui revient à s'attaquer aux causes de la pauvreté ainsi qu'aux mécanismes de sa reproduction – à assurer une gestion correcte des solidarités au plan national et à maintenir, à moyen et long termes, une forte croissance économique.

La réduction de la pauvreté doit être un objectif central des politiques de développement.

La satisfaction d'une forte demande de services et de logements, notamment pour l'amélioration de la qualité de vie, impliquera des efforts soutenus de valorisation des ressources humaines pour le développement durable.

Le renforcement de la lutte contre la pauvreté prend en compte tous les aspects sociaux traditionnels, car il intègre les trois aspects fondamentaux de ce phénomène multidimensionnel, à savoir la pauvreté du point de vue du revenu (la pauvreté monétaire), la pauvreté du point de vue des besoins essentiels (la pauvreté humaine) et la pauvreté du point de vue des capacités (pauvreté absolue et relative)

Le renforcement de la lutte contre la pauvreté doit être aussi compris comme l'élargissement des possibilités de choix offertes aux individus et chercher à améliorer les capacités des pauvres. C'est dire que la pauvreté ne tient pas uniquement à l'état d'indigence dans lequel se trouve une personne, mais également

au manque d'opportunités réelles qui lui permettraient de s'épanouir et de bénéficier d'une existence décente.

Les options stratégiques sur lesquelles doit se pencher la lutte contre la pauvreté qui se voudrait efficace et efficiente sont :

- le développement des services sociaux essentiels ;
- la promotion de l'emploi ;
- la promotion de la femme ;
- la promotion de la sécurité alimentaire ;
- le renforcement de la sécurité des personnes et des biens ;
- la gestion de la dynamique démographique ;
- l'accélération de la croissance économique ».

47- Comme on le voit, il s'agit, à travers les Etudes prospectives, d'une saisie holistique de la pauvreté prenant en compte le genre et construisant un avenir qui n'est pas déterminé a priori. Pour la vie d'un peuple, il n'y a pas d'alea jacta est. Au contraire tout évolue : **ηαγταπει**

CONCLUSION :

48- Dans son statut d'instance de pro-activité, la Société Civile qui joue le rôle de tremplin, de levier, d'inspiratrice de lieu d'impulsion est le pôle de concentration des compétences et sommités scientifiques et éthiques et ne saurait s'associer à aucune entreprise qui ne vise au bien-être et au bonheur des populations.

49- C'est avec aisance que la Société Civile empoigne la problématique de la lutte contre la Pauvreté, dans le cadre des Etudes Nationales de Perspectives à long terme. Quant au cadre DSRP, il ressemble trop, par ses conditionnalités et la méthodologie de l'exercice, au Plan d'Ajustement structurel.

50- Il est possible de corriger les inégalités soit, par exemple, entre milieu rural et milieu urbain, entre femme et homme etc. C'est un processus passionnant et épanouissant.

51- Terminons en rappelant, sur ce point de la pro-activité de l'action de la Société Civile, deux passages de la Déclaration de la Société Civile, à Cotonou, le 09 Octobre 2002, à l'issue du *Forum des Parlementaires Africains pour le NEPAD.*

52- Le premier passage, relatif à la Dette à répudier purement et simplement, demande « que les promoteurs du NEPAD aient le courage de s'engager aux côtés des populations africaines qui sont astreintes jusqu'à la dénégaration de leurs besoins essentiels et même la suppression de leurs vies, à rembourser une dette aussi inique que celle qu'on ne cesse de leur imposer, mais que l'Afrique a déjà payée plus d'une fois (par le biais de la traite négrière) avant même de l'avoir contractée et après les prêts octroyés à nos dictateurs par le biais du service inconsideré de ladite dette et des innombrables rééchelonnements.

53- Le second passage, portant sur les divers programmes (PAS, DSRP, PPTE) des institutions financières internationales (BM, FMI) et autres bailleurs de fonds patentés de l'Afrique, demande :

- que les sociétés civiles africaines se déterminent dans une attitude d'évaluation critique et de résistance à l'ensemble de ces politiques qui ont montré à satiété leurs limites et effets pervers dans l'effort de réalisation d'un développement humain durable en Afrique ;
- que les partenaires étrangers de l'Afrique souffrent de laisser aux Africains une véritable initiative dans la détermination des programmes et projets qu'ils jugeront en toute responsabilité utiles à l'atteinte des objectifs librement fixés, fussent-ils finalement semblables aux IGD.

Présenté par :

Le Professeur Honorat AGUESSY

- Président-Fondateur de l'Institut de Développement et d'Echanges Endogènes (IDEE) Ouidah / BENIN
- Président de l'Observatoire Panafricain de la Société Civile.